

Une remise en cause de la situation linguistique de la Louisiane française

Becky Brown

Numéro 3, 1993

Le français, langue maternelle, en milieux minoritaires

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1004457ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1004457ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa

ISSN

1183-2487 (imprimé)

1710-1158 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Brown, B. (1993). Une remise en cause de la situation linguistique de la Louisiane française. *Francophonies d'Amérique*, (3), 171–180.
<https://doi.org/10.7202/1004457ar>

UNE REMISE EN CAUSE DE LA SITUATION
LINGUISTIQUE DE LA LOUISIANE FRANÇAISE¹

Becky Brown
Purdue University (West Lafayette, Indiana)

Lorsqu'on parle de la situation linguistique en Louisiane, on dit souvent qu'il y a trois dialectes français distincts : le français colonial, le créole et le cadien². On ne peut nier que trois groupes principaux d'immigrants francophones aient été impliqués dans la colonisation de l'État, mais s'il est bien vrai qu'à travers le temps les populations se sont mêlées, on peut s'interroger sur ce qui a bien pu empêcher un nivellement des langues? L'aspect linguistique est souvent ignoré lors des discussions sur les caractéristiques de la population louisianaise, et une mise à jour s'impose. Pour ma part, je me contenterai d'esquisser ce problème en proposant une perspective sociolinguistique éclairée par des recherches sur le terrain.

Il convient tout d'abord de décrire la provenance des trois dialectes, puis de considérer la situation linguistique telle qu'elle nous apparaît.

L'expression *français colonial*, aussi appelé *français louisianais* (« Louisiana French » : Fortier, 1894; Lane, 1934 et 1935) et « River French » (parce que le parler appartenait aux planteurs du Mississippi), est utilisée pour indiquer la variété parlée par les descendants des Créoles européens. À la Nouvelle-Orléans, il reste quelques milliers de locuteurs, ainsi que quelques petites communautés le long du fleuve et, malgré le manque d'études comparatives linguistiques, on dit que cette variété de français ressemble au français international³. Du point de vue social, les locuteurs font partie de la haute société de la Nouvelle-Orléans. Au XIX^e siècle, il y avait même une importante société littéraire qui se réunissait dans des salons, dont les membres se considéraient socialement plus élevés que les Cadiens ou les Créoles africains⁴ (Neumann, 1985, p. 17).

Le *créole*, pour sa part, provient des descendants des esclaves, des immigrants et des Indiens d'Amérique du Nord. On l'appelle aussi le *français nèg*, le *français plat*, le *couri-vini*, le *gombo* ou « Black French ». Son lexique est emprunté au français international, mais la morphosyntaxe ressemble à celle des Créoles francophones des Antilles. La population parlant cette

variété se trouve surtout au centre de l'État, entre autres, dans les paroisses de Saint-Martin, de Sainte-Mary, d'Ibérie, de Lafayette et de Saint-Landry. Enfin, d'autres communautés habitent dans les paroisses de Pointe-Coupée et Saint-James (Neumann, 1985, p. 21). Hancock (1977) confirme l'existence de petites communautés de créolophones au Texas (notamment à Houston, à Beaumont et à Orange), ainsi qu'en Californie (à Sacramento). On doit à Morgan (1959, 1960, 1970) et Oukada (1977, 1978) la plupart des recherches originales sur cette variété. Récemment, une grammaire exhaustive a été écrite par Neumann (1985). En ce qui concerne la vitalité du code, Neumann affirme que, bien que le nombre de locuteurs soit en baisse, la langue joue toujours un rôle important dans la société. Depuis la naissance d'une conscience ethnique dans les années soixante, le créole est devenu un symbole d'identité et représente l'adhésion à un groupe social spécifique. Quant à la hiérarchie sociale des variétés du français du répertoire verbal louisianais, le créole occupe le rang le plus bas après le cadien. De ce point de vue, il est dévalorisé.

Quant au *cadien*, il constitue la variété parlée par la majorité de la population francophone de l'État. Les locuteurs sont les descendants des Acadiens, des Indiens d'Amérique du Nord et autres immigrants. Il existe une intercompréhension entre cette variété et le français international, car mes informateurs l'appellent simplement « le français ». L'anglicisation de l'État, qui a commencé au XIX^e siècle, a sans doute eu l'effet le plus néfaste quant à sa survie. Pourtant, la renaissance culturelle, jusqu'à présent, incite à la reconnaissance du code. L'histoire du cadien est riche; il est clair que de nombreuses langues l'ont influencé dans le passé et qu'aujourd'hui encore il continue à subir des influences externes. Par exemple, dans la phonologie et la prosodie, le cadien ressemble aux variétés françaises du Canada. En outre, plusieurs expressions lexicales qui caractérisent le français du Canada sont également employées en cadien (comme « jongler », « char », « bâtisse », « asteur »). Il y a encore des vestiges du XVII^e siècle, surtout des provinces de l'ouest de la France (« icitte », « je vas » et « espérer » dans le sens d'« attendre »). Quelques expressions sont empruntées aux Indiens américains (« chaoui », pour raton laveur⁵, et « bayou »).

En général, le cadien est loin d'être une variété homogène. Johnson (1976) maintient que l'isolement géographique des communautés cadiennes a favorisé le développement des dialectes. C'est pourquoi cette recherche a tenu compte des frontières des paroisses. Néanmoins, à ce jour, on n'a pas encore effectué d'étude globale sur le cadien qui comprenne toutes les paroisses francophones.

Dans la hiérarchie sociale, le cadien est considéré comme inférieur à l'anglais, mais supérieur au créole. Le langage est associé depuis longtemps aux illettrés, et ce regrettable stéréotype est malheureusement tenace. Il se peut que la renaissance culturelle encourage un changement dans la perception de la société et aide à insuffler aux locuteurs une certaine fierté. Le cadien est le plus souvent employé entre amis et en famille, on peut donc

l'appeler une variété « intime » (Esman, 1985, p. 51). En général, il n'est pas employé pour des affaires officielles ou des cérémonies; toutefois, dans les écoles d'immersion, on commence à intégrer des régionalismes linguistiques.

Selon Smith-Thibodeaux (1977), 3 000 à 4 000 personnes parlent le français colonial, selon Neumann (1985) 60 000 à 80 000, le créole (entre 10 000 et 20 000 sont blancs) et 500 000 à 1 000 000, le cadien. Ces chiffres sont approximatifs et représentent 15 % de la population totale de l'État. Les chercheurs qui s'intéressent au français louisianais sont conscients du problème posé par les recensements officiels des locuteurs francophones, qui ne se sentent pas toujours valorisés par leur langue. Par conséquent, le nombre de locuteurs de langue maternelle française et le nombre de foyers où on parle français demeurent difficiles à évaluer. De plus, le recensement ne fait pas de distinction entre les diverses variétés du français, ce qui signifie qu'on indique seulement si la langue maternelle est « le français » tout court et si on parle « français » chez soi. Ainsi, on ne peut pas arriver à des chiffres exacts pour chaque variété. La question « Est-ce que vous parlez français? » soulève un autre problème. Ce qu'on comprend varie selon le Franco-Louisianais. Quelques informateurs m'ont indiqué que cette question du recensement faisait référence au français de France ou au français international et que, par conséquent, elle ne les concernait pas. Dans un document officiel du gouvernement de l'État, le changement contextuel transforme l'aire sémantique de l'expression. Enfin, Neumann insiste sur le fait que les chiffres du recensement n'indiquent pas le niveau de compétence et qu'ils ne tiennent pas compte des Cadiens qui parlent également le créole.

Dans les études publiées, on affirme souvent, à tort, que les frontières linguistiques en Louisiane sont fondées sur les races. Du point de vue historique, cela est peut-être vrai, car les Cadiens étaient des Acadiens blancs, alors que les Créoles étaient des esclaves africains. Mais, avec le temps, les populations francophones se sont mêlées et certains Cadiens ont commencé à parler créole, tandis que des Noirs apprenaient le cadien. Quelques ethnologues ont donné le nom de « cadien noir » à ce dernier type. On ne saurait trop insister sur le caractère hétérogène de la Louisiane française. Après la colonisation de l'État, quelques Noirs sont déménagés vers l'ouest et vers les plaines, loin des colonies originelles des bayous de la paroisse Saint-Martin. Une fois installés, l'assimilation à la culture cadienne a commencé. Spitzer (1977, p. 146) affirme que, dans cette région des plaines, les Noirs sont plus cadienisés du point de vue culturel, qu'ils parlent une variante noire du cadien au lieu du créole, et que l'influence du Cadien sur leur musique est plus forte que celle des Antilles. Il ajoute, néanmoins, que bien que plusieurs Noirs (ainsi que des Indiens américains) aient appris le cadien et aient participé aux formes modifiées de la vie culturelle cadienne, ils ne se considèrent pas ni ne se sont jamais considérés Cadiens. Spitzer explique ce fait par la discrimination raciale

(p. 151). Esman (1985) démontre que les Noirs ne sont pas considérés comme Cadiens et qu'eux-mêmes ne se considèrent pas Cadiens.

Par conséquent, la description linguistique admise des trois variétés reflète les faits historiques. Il est raisonnable de penser que le mélange des populations a amené un mélange des langues. Neumann admet que les données statistiques pour le total des créolophones n'incluent pas les nombreux Cadiens qui parlent créole. Les recherches récentes révèlent que ces frontières linguistiques sont de moins en moins distinctes. Tentchoff (1975) maintient que même l'usage des termes *un Cadien* et *un Créole* ne désigne pas deux catégories distinctes de personnes. Guilbeau (1972), Hull (1968) et Morgan (1970) font référence à une forme de nivellement des langues ou des dialectes. Des procédés linguistiques, comme la métropolitainisation et l'ingérence, ont changé la caractéristique linguistique des variétés régionales mais, à bien des égards, elles retiennent des traits distincts. Neumann (1985) réfute Guilbeau (1972) qui propose l'achèvement du nivellement des variétés et, par la suite, il ne parle que d'une variété francophone, le français louisianais. Neumann démontre de façon décisive, à l'aide de plusieurs données, que le créole reste distinct malgré une forte influence du cadien :

Malgré le nivellement général et la complexification morphologique du [créole], nous croyons que le syntagme verbal et en particulier le système des marqueurs préverbaux constituent toujours un critère important de distinction entre créole et cajun. L'absorption du créole dont parle Guilbeau (1972) ne nous paraît pas encore acquise... Le système du pronom personnel est un autre domaine où le créole et le cajun se distinguent encore très nettement (p. 69).

La situation en Louisiane se trouverait polarisée : d'une part, trois variétés distinctes et, d'autre part, une variété complètement nivelée. En outre, la présence croissante du français international en Louisiane est importante et elle entraîne d'autres processus linguistiques comme l'ingérence, le nivellement ou la métropolitainisation. Pour rendre compte de ce fait, au lieu de parler des variétés distinctes où les frontières sont nettes et bien définies, il vaudrait mieux expliquer la situation linguistique en invoquant un modèle dynamique, donc, un continuum linguistique où les variétés se chevauchent. D'un point de vue anthropologique, on dirait que l'ensemble des catégories qui contiennent toutes les variétés du français louisianais (par exemple, le cadien, le créole, le cadien créolisé, le créole cadienisé, le français international, etc.) constitue « le répertoire linguistique » (Gumperz, 1971) de la communauté francophone.

Cette notion ne tient aucun compte de la supposition *a priori* que les langues qui ont évolué sont distinctes; elles sont plutôt une partie d'un seul tout — le même répertoire verbal. Les variétés du répertoire constituent un *continuum* linguistique qui, selon DeCamp (1971), est une gamme continue des parlers où chaque locuteur maîtrise une partie de la

portée. Alors, selon le contexte social un locuteur peut se rapprocher du créole ou du cadien, selon ce que la situation exige. Cet environnement linguistique complexe est essentiellement le résultat de l'anglicisation de l'État⁶. La plupart des locuteurs, en Louisiane, ont accès à au moins deux codes : l'anglais et une ou plusieurs variétés françaises.

Pour bien comprendre ce *continuum* linguistique, il faut considérer la gamme des parlers. On a déjà mentionné le français colonial, le créole et le cadien. Tout d'abord, il faut signaler qu'il n'y a pas de nomenclature uniforme pour distinguer les diverses variétés francophones l'une de l'autre. Par exemple, on utilise souvent le français louisianais (*Louisiana French*) pour désigner le cadien, peut-être à cause de l'importance sociale de ce dernier. Deuxièmement, il faut également reconnaître que les locuteurs font partie du groupe dominant de la société. De sorte qu'ils ont accès à une variété d'anglais qui fait aussi partie de ce *continuum*. Dans les publications, on l'appelle de diverses manières : *Cajun English*, *anglish [sic]* ou américain. À la radio comme à la télévision, on entend souvent une caricature de cette variété, attitude qui contribue à stéréotyper ce parler. Le système phonologique est fortement influencé par le cadien alors que la syntaxe a plusieurs caractéristiques de l'anglais du sud et du « BEV » (*Black English Vernacular*). Ce parler est la langue maternelle de la jeune génération monolingue et, habituellement, la seconde langue des bilingues qui l'ont apprise pour survivre dans la société anglophone. Une informatrice m'a dit qu'elle avait appris l'américain uniquement pour faciliter la communication avec ses petits-enfants. Le statut social de l'américain se situe au même niveau que le BEV et fait, lui aussi, l'objet de moqueries. Plusieurs lycéens cadiens m'ont dit qu'ils étaient frappés d'ostracisme dans leur institution à cause de leur parler. En revanche, il y en a beaucoup qui sont fiers de leur ethnicité cadienne et même s'ils ne parlent pas français, cela n'enlève rien au fait qu'ils soient Cadiens⁷.

On doit également inclure le français international dans ce *continuum* louisianais. Avec l'émergence de la conscience culturelle, plusieurs Louisianais apprennent ce code à l'école. À La Nouvelle-Orléans, cette variété est employée (en même temps que l'anglais) surtout pendant les cérémonies officielles (comme pour la fête de la Bastille). Ainsi, le français international est utilisé pour représenter le caractère francophone de l'État. Par conséquent, cette variété assume le rôle de marqueur d'identité et de symbole de solidarité.

Jusqu'ici la discussion sur le répertoire verbal en Louisiane française n'a décrit qu'un aspect de la situation linguistique totale. Elle n'a pas réussi à dépendre l'effet réciproque des répertoires dans un échange social, c'est-à-dire dans quelle mesure cette situation multilingue peut être décrite en termes spécifiques d'une interaction communicative. On a déjà mentionné l'inégalité des variétés et cette réalité d'une hiérarchie linguistique évoque l'appellation de Ferguson : la diglossie. Dans plusieurs communautés linguistiques, deux variétés ou plus sont employées par des locuteurs dans

des conditions et des domaines différents. Souvent, il y a une variété de prestige et un dialecte régional, lesquels cohabitent au sein de la communauté, chacun ayant sa fonction spécifique : dans ces conditions, le français louisianais est un exemple de diglossie. Les monolingues (cadien ou créole) et les trilingues sont rares, mais les bilingues (une variété francophone et l'anglais) sont assez nombreux. Les deux langues en jeu sont l'anglais, en haut de l'échelle (le *high variety* de Ferguson), qui est employé dans des interactions avec des locuteurs d'autres dialectes et, en bas de l'échelle, soit le cadien, soit le créole (le *low variety* de Ferguson), qui sont employés en famille ou avec des amis. Mais, un examen plus approfondi de la définition montre que ce phénomène n'est pas la diglossie proprement dite. La diglossie, selon Ferguson, fait référence à une relation complémentaire entre deux systèmes linguistiques voisins. Il en donne la définition suivante :

Diglossia is a relatively stable language situation in which, in addition to the primary dialects of the language (which may include a standard or regional standards), there is a very divergent, highly codified (often grammatically more complex) superposed variety, the vehicle of a large and respected body of written literature, either of an earlier period or in another speech community, which is learned largely by formal education and is used for most written and formal spoken purposes but is not used by any sector of the community for ordinary conversation (Ferguson, 1959, p. 336).

Malgré le fait que la situation linguistique en Louisiane française constitue à certains égards un exemple analogue, elle diffère sur plusieurs plans importants. D'abord, le cas de la Louisiane touche à des langues qui ne sont pas liées génétiquement (l'anglais et les variétés françaises). Donc, il ne s'agit pas d'une langue et de ses dialectes. Deuxièmement, il y a chevauchement dans les domaines d'usage linguistique. Selon Ferguson, chaque variété a sa fonction propre. En Louisiane, bien que le cadien et le créole soient des langues employées au foyer, l'anglais l'est aussi. Troisièmement, la situation linguistique est loin d'être stable avec le déplacement évident d'un code minoritaire (francophone) par un code majoritaire (l'anglais) (voir Brown, 1993). Ce processus est en cours depuis l'anglicisation de l'État, qui a commencé au début du XIX^e siècle. En conséquence, il serait plus précis d'adopter une définition plus large, comme plusieurs chercheurs en ont éprouvé le besoin, et d'admettre que l'environnement multilingue louisianais est diglossique de façon assez libre⁸.

La discussion du déplacement d'une langue implique une autre caractéristique : la mutation linguistique. Gumperz (1971) écrit : « This phenomenon most frequently occurs when two groups merge, [...] or when minority groups take on the culture of the surrounding majority » (p. 119). Le contact prolongé entraîne les diverses variétés dans un espace social où une des variétés assume un rôle dominant. Gumperz note qu'il peut y

avoir des similitudes structurelles linguistiques du fait de ce contact prolongé. Et, par la suite, l'empiétement linguistique peut se produire.

L'idée de mutation ou de déplacement sous-entend la disparition progressive d'un des parlers en question. En Louisiane, les variétés qui sont déplacées sont les parlers francophones. Dorian (1981) note que la mutation linguistique entraîne souvent une langue moribonde dans son sillage. Selon Dressler (1988), la mutation linguistique indique une transition du bilinguisme stable au monolinguisme. Étant donné ces points de vue, le destin du français louisianais apparaît sous un jour plutôt sombre. Par ailleurs, le recensement indique qu'avec chaque génération le nombre de francophones diminue et les domaines d'usage déclinent. La variété omnipotente et dominante, l'anglais, exerce une tension constante. D'après les études sur la disparition des langues, il est permis de voir là un symptôme classique de l'obsolescence d'une langue.

Pourtant, une renaissance culturelle, comme celle de la Louisiane, peut ralentir l'obsolescence d'un code. Ce mouvement social a conduit à une prolifération de groupes engagés dont le but est de préserver la langue et la culture. Il serait prématuré de dire que l'obsolescence de la langue est imminente (Neumann, 1989; Griolet, 1986). Dressler (1988) remarque que la façon dont une langue récessive meurt est la conséquence de deux facteurs : les principes de l'obsolescence en général et les variables structurelles et sociales comme le déplacement fonctionnel et le changement d'attitude envers les langues en question. Ce changement d'attitude est le plus important, compte tenu qu'un changement mélioratif peut aider à préserver une langue. Le statut du français louisianais est en train de passer rapidement d'une langue à réprimer à une langue dont on est fier. L'impact du prestige sur les situations linguistiques est bien documenté dans des études sociolinguistiques, et ce prestige donne de la vitalité au français louisianais.

Les résultats d'une étude cherchant à établir le statut du français en Louisiane font clairement apparaître un changement d'attitude (Henry, 1990). À la suite d'un sondage téléphonique auprès de 1 020 habitants dans huit paroisses francophones, on a découvert que le taux de « parlant français » est en hausse et qu'une nouvelle génération francophone se développe⁹. Vingt-cinq pour cent des personnes interrogées de moins de 19 ans disent qu'elles parlent français, tandis que lors du recensement de 1980 seulement 10,5 % des personnes entre 5 et 17 ans affirmaient parler français. Par conséquent, non seulement le nombre de francophones est en hausse, mais aussi le nombre de gens qui reconnaissent être francophones. Il se pourrait donc que le stigmate soit en train de disparaître.

Cet aperçu de la situation linguistique en Louisiane française est nécessairement superficiel, puisqu'il a fallu tenir compte des limites imposées par le cadre restreint d'un article. Ces quelques réflexions n'avaient pour but que de remettre en question certaines idées reçues et de situer le français louisianais dans une perspective descriptive plutôt que normative.

Références

- Becky Brown, « The Social Consequences of Writing Louisiana French », in *Language in Society*, No. 22, 1993 (à paraître).
- Jules Daigle, *A Dictionary of the Cajun Language*, Ann Arbor, Edwards Brothers, 1984.
- David DeCamp, « Toward a Generative Analysis of a Post-Creole Continuum », in *Pidginization and Creolization of a Language*, Dell Hymes, ed., Cambridge, Cambridge University Press, 1971, p. 349–370.
- Virginia Domínguez, *White by Definition : Social Classification in Creole Louisiana*, New Brunswick (New Jersey), Rutgers University Press, 1986.
- Louis-Jacques Dorais, « Diglossie, bilinguisme et classes sociales en Louisiane », dans *Pluriel*, n° 22, 1980, p. 57–91.
- Nancy Dorian, *Language Death*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 1981.
- Wolfgang Dressler, « Language Death », in *Linguistics : the Cambridge Survey*, Vol. 4, Frederick Newmeyer, ed., New York, Cambridge University Press, 1988, p. 184–192.
- Marjorie Esman, *Henderson Louisiana : Cultural Adaptation in a Cajun Community*, New York, Holt, Rinehart and Winston, 1985.
- Charles Ferguson, « Diglossia », in *Word*, No. 15, 1959, p. 325–340.
- Joshua Fishman, *The Sociology of Language*, Rowley, Massachusetts, Newbury House Publishers, 1972.
- Alcée Fortier, *Louisiana Studies*, New Orleans, F. F. Hansell & Brothers, 1894.
- Patrick Griolet, *Cadjins et Créoles en Louisiane*, Paris, Payot, 1986.
- John Guilbeau, « Folklore and the Louisiana French Lexicon », in *Louisiana Review / Revue de Louisiane*, n° 1, 1972, p. 45–54.
- John Gumperz, *Language in Social Groups*, Stanford, Stanford University Press, 1971.
- Ian Hancock, « Repertory of Pidgin and Creole Languages », *Pidgin and Creole Linguistics*, Albert Valdman, ed., Bloomington, Indiana University Press, 1977, p. 362–391.
- Jacques Henry, « Le Français, nouveau arrivé? », in *La Gazette de Louisiane*, vol. 1, n° 3, 1990, p. 1–5.
- James Hintze and Larbi Oukada, « The Lexical Item « Creole » in Louisiana », in *The Journal of the Linguistic Association of the Southwest*, No. 2, 1977, p. 143–161.
- Alexander Hull, « The Origins of New World French Phonology », in *Word*, No. 24, 1968, p. 255–269.

Jerah Johnson, « The Louisiana French », in *Contemporary French Civilization*, No. 1, 1976, p. 19–35.

George Lane, « Notes on Louisiana-French I: Spoken Standard French of St. Martinville », in *Language*, No. 10, 1934, p. 323–333.

George Lane, « Notes on Louisiana-French II: The Negro-French Dialect », in *Language*, No. 11, 1935, p. 5–16.

Raleigh Morgan, « Structural Sketch of Saint Martin Creole », in *Anthropological Linguistics*, No. 1, 1959, p. 20–24.

Raleigh Morgan, « The Lexicon of Saint Martin Creole », in *Anthropological Linguistics*, No. 2, 1960, p. 7–29.

Raleigh Morgan, « Dialect Leveling in Non-English Speech of Southwest Louisiana », in *Texas Studies in Bilingualism*, Glen Gilbert, ed., Berlin, De Gruyter, 1970, p. 50–62.

Ingrid Neumann, *Le Créole de Breaux Bridge, Louisiane*, Bamberg, Helmut Buske Verlag, 1985.

Larbi Oukada, *Louisiana French: A Linguistic Study with a Descriptive Analysis of Lafourche Dialect*, dissertation, Bâton-Rouge, Louisiana State University, 1977.

Larbi Oukada, « The Territory and Population of French-Speaking Louisiana », in *Revue de Louisiane / Louisiana Review*, No. 7, 1978, p. 5–34.

John Reinecke and Aiko Tokimasa, « The English Dialect of Hawaii », in *American Speech*, No. 9, 1934, p. 122–131.

John Smith-Thibodeaux, *Les Francophones de Louisiane*, Paris, Éditions Entente, 1977.

Nicholas Spitzer, « Cajuns and Creoles: The French Gulf Coast », in *Southern Exposure*, No. 2–3, 1977, p. 140–155.

Dorice Tentchoff, « Cajun French and French Creole: Their Speakers and Questions of Identities », in *The Culture of Acadiana: Traditions and Change in South Louisiana*, Steven Del Sesto and Jon Gibson, eds, Lafayette, Louisiana, University of Southwestern Louisiana Press, 1975, p. 87–109.

David Wetsel, *Louisiana French: Myths and Realities*, communication présentée au Conseil international d'études francophones, Lafayette (Louisiane), 1984.

NOTES

1. On utilise le terme « Louisiane française » pour *French Louisiana*, c'est-à-dire la partie francophone dans le sud-ouest de l'État. Elle comprend de 22 à 26 paroisses civiles sur 64 (appelées comtés ailleurs aux États-Unis). On ne s'entend généralement pas sur l'inclusion des paroisses périphériques. La Louisiane française est également appelée *Acadiana*, *the French Triangle*, *Cajun Country*, la Nouvelle Acadie et l'Acadie tropicale.
2. On rencontre plusieurs orthographes pour désigner ce code : le cajun, le cadjein, le cadjin, le cajin, l'acadin et le cadien (parmi d'autres). Suivant les décisions du Comité qui se charge de la standardisation du français louisianais, on utilisera dorénavant le *cadien*.
3. L'expression « le français international » (ou *Book French* et *Metropolitan French*) est employée ici comme terme neutre. Traditionnellement, on utilise le terme « français standard », mais cela implique que les autres variétés sont non standardisées ou sous standardisées, donc inférieures.
4. Dans la documentation louisianaise, l'expression « créole » est polysémique. Dans cet article, les Créoles européens sont les descendants des Français ou des Espagnols nés en Louisiane. En comparaison, les Créoles africains sont les descendants des esclaves qui parlent le créole. Donc, dans les publications, l'expression « Créole » est ambiguë et représente deux peuples. En outre, « créole » désigne une langue. Pour une discussion de la nature polysémique du terme, voir Dominguez (1986), Hintze & Oukada (1977) et Tentchoff (1975).
5. Dans son dictionnaire du cadien, Daigle (1984) épelle ce mot « chatoui » et donne une étymologie populaire. Il écrit : « upon seeing a raccoon, someone remarked, 'chat, oui!' » et l'expression a été créée. En réalité, la forme était empruntée au choc-taw « shauï » (Read, 1931). Suivant Read, Wetsel (1884) et Griollet (1986), j'écris « chaoui ».
6. Cette conclusion est un prolongement de la position avancée par Reinecke et Tokimasa (1934) quant à la communauté linguistique hawaïenne. Ils démontrent que des tensions insitutionnelles peuvent transformer n'importe quelle communauté linguistique en un *continuum* dialectal.
7. Cela est également vrai pour les Allemands du Texas qui ne parlent pas allemand.
8. Voir surtout Fishman (1972) qui a développé et élargi la définition originale de Ferguson; Neumann (1985) et Dorais (1980), pour l'adaptation spécifique à la Louisiane française.
9. Les paroisses incluses dans l'étude sont Acadie, Evangeline, Iberie, Lafayette, St-Landry, St-Martin, St-Mary et Vermillion.